



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0882

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil au comité syndical**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0882**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil au comité syndical**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le Parc naturel régional (PNR) du Pilat, situé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de l'agglomération lyonnaise, s'inscrit dans le fonctionnement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le Syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat est chargé de la gestion et de l'animation du Parc naturel régional dans le cadre d'une charte qui précise les engagements des signataires. Il assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par les partenaires. Le Syndicat mixte est formé de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Loire, du Département du Rhône et de plus d'une cinquantaine de Communes ou groupements intercommunaux. S'ajoutent des "villes-portes" qui ne sont pas sur le territoire du Parc mais riveraines. Une convention précise les modalités de partenariat et les villes-portes siègent aux instances syndicales avec voix délibérative.

Le Comité syndical est composé de 4 collèges :

- collège du territoire : Communes et groupements ayant signé la charte et situées sur le territoire du Parc (52 délégués),
- collège des villes-portes : les villes-portes appartenant à un groupement adhérent au syndicat mixte désignent un délégué titulaire et un suppléant (17 délégués),
- collèges des Conseils départementaux (8 délégués),
- collège du Conseil régional de Rhône-Alpes (10 délégués).

Adhésion

Au contact direct du Parc naturel régional du Pilat, la Commune de Givors adhère, depuis plusieurs années, au Syndicat mixte en tant que "ville-porte".

La Métropole de Lyon souhaite conforter ses relations avec les territoires voisins et, à ce titre, adhérer à son tour au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, conformément à l'article 2 de ses statuts.

Cette adhésion, en tant que groupement concerné par une "ville-porte", présenterait un intérêt pour le Parc naturel régional et la Métropole, compte tenu des problématiques partagées : lutte contre la périurbanisation, valorisation de l'agriculture et des paysages, approche des questions de mobilité, tourisme de proximité, économie, éducation à l'environnement, etc., avec des préoccupations qui rejoignent celles portées par le Pôle métropolitain quant au devenir de la vallée du Gier.

Compte tenu des statuts du PNR du Pilat, de la charte 2012-2025 en vigueur et de l'adhésion déjà effective de la Commune de Givors au titre de "ville-porte", l'adhésion de la Métropole ne modifierait pas l'équilibre financier global pour le Parc, mais aurait pour conséquence une nouvelle répartition des charges entre la Métropole et la Commune de Givors.

Le calcul de la cotisation 2016 devra être établi en fonction du poids de la population de la "ville-porte" concernée, en l'occurrence la Commune de Givors, pondéré de la façon suivante :

19 410 habitants*0,6 €/habitant*0,95 = 11 068,83 € à la charge de la Métropole.

La Commune de Givors n'aurait plus à sa charge que 19 410 habitants*0,6 €/habitant*0,05 = 582,57 €.

Pour mémoire, au titre de 2015, la Commune de Givors a payé la cotisation en début d'année.

Modalités de représentation

Selon les statuts du Parc naturel régional, en tant que membres du groupement "villes-portes", la Métropole et la Commune de Givors réunies disposeront de 2 délégués : un titulaire et un suppléant.

Aussi, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du collège "villes-portes" du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ladite adhésion.

3° - Désigne madame Anne REVEYRAND en tant que titulaire et monsieur Xavier ODO en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "villes-portes" du comité syndical du Syndicat mixte du PNR du Pilat.

4° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6561 - fonction 76 - opération n° 0P27O3142A, pour un montant annuel estimé à 11 069 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.